

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :** 17 juin 2026

**DATE D’AFFICHAGE :** 17 juin 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice :** 33

**Présents :** 28

**Votants :** 31

L’an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, Mme DA SILVA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme VERGNAUD  
Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHARLOT (procuration Mme CHERGUI)

Mme PREVOST (procuration M. LONGEAULT)

M. MARCIN (procuration M. GAILLARD)

**Absents :**

M. DA CRUZ

Mme GEREMIA

## AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025, le résultat dégagé par l'exercice 2025 doit être « affecté ». Cette affectation se fait lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Financier Unique.

**CONSIDERANT** que l'affectation du résultat apparaît sur le budget primitif et intègre l'excédent ou le déficit à l'exercice en cours ; et que ce résultat est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté en section de fonctionnement et d'investissement et des restes à réaliser en section d'investissement.

**CONSIDERANT** que les résultats à affecter tel que défini lors de l'établissement du Compte Financier Unique :

### FICHE DE CALCUL DU RESULTAT

| 2025                              |                                                             | DEPENSES        | RECETTES        | SOLDE          |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Résultat propre de l'exercice     | Section de fonctionnement                                   | 16 610 604,74 € | 19 049 490,10 € | 2 438 885,36 € |
|                                   | Section d'investissement                                    | 3 732 460,62 €  | 4 236 987,23 €  | 504 526,61 €   |
| Report de l'exercice N-1          | Section de fonctionnement (002)                             | 0,00 €          | 3 437 325,24 €  | 3 437 325,24 € |
|                                   | Section d'investissement (001)                              | 0,00 €          | 893 948,87 €    | 893 948,87 €   |
| Solde d'exécution                 | Section de fonctionnement                                   |                 |                 | 5 876 210,60 € |
|                                   | Section d'investissement                                    |                 |                 | 1 398 475,48 € |
| Restes à réaliser au 31/12/N      | Section d'investissement                                    | 771 006,06 €    | 350 480,04 €    | -420 526,02 €  |
| Résultats cumulés (y compris RAR) |                                                             | 21 114 071,42 € | 27 968 231,48 € |                |
| Reprise du résultat               | Prévision d'affectation en réserves (Investissement - 1068) |                 | 1 500 000,00 €  |                |
|                                   | Report en section de fonctionnement (002)                   |                 | 4 376 210,60 €  |                |
|                                   | Report en section d'investissement (001)                    |                 | 1 398 475,48 €  |                |

**CONSIDERANT** que :

Pour l'année 2025 :

Le résultat de clôture en fonctionnement est de : 3 437 325.24 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20260702-2026-DEL-74-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2026  
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Le résultat de clôture d'investissement est de : 893 948.87 €

Le solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) : -420 526.02€

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant excédentaire, il n'a pas lieu d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (1068) de la section d'investissement.

Néanmoins, une part supplémentaire est affecté à l'investissement pour 1 500 000€ au 1068.

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux marchés publics et au numérique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

**D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 4 376 210.60 €
- Résultat de clôture en investissement (compte R-001) : 1 398 475.48 €
- Excédent de fonctionnement capitalisés (compte R-1068) : 1 500 000 €

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

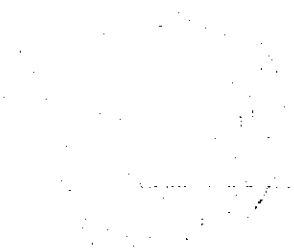
Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-neuf juin deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT





Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20260702-2026-DEL-74-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2026  
Date de réception préfecture : 02/07/2026